

Communiqué de presse

Le climat économique actuel oblige la société Zwahlen & Mayr SA à introduire une réduction de l'horaire de travail (chômage technique).

Cette mesure exceptionnelle, qui est liée uniquement à l'activité de la construction métallique, ne touchera qu'un 10% de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise à partir du 1er février 2019.

Selon les perspectives, elle devrait s'étaler sur 3 mois.

Renseignements:

service contact investisseurs au n° de téléphone +41 24 468 46 46 ou à notre adresse courriel : <u>info@zwahlen.ch</u>.

| Symbole de valeur | ZWM |
|-------------------|--------------|
| ISIN | CH0002661731 |